

Vœu sur le projet de loi « Pour une école de la confiance »

A Saint-Herblain aussi, depuis plusieurs semaines, de nombreux membres de la communauté éducative, enseignant.e.s, parents d'élèves, personnels communaux sont mobilisé.e.s contre des éléments du projet de loi « Pour une école de la confiance », qu'ils jugent inquiétants pour l'avenir de l'enseignement public.

Les articles 2 et 3 inscrivent dans la Loi la scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de trois ans. Pour une commune comme la nôtre, cet impératif législatif se traduirait par l'obligation de financement de la scolarisation des élèves inscrits dans les écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'Etat. Cette dépense supplémentaire nous préoccupe car elle crée une charge nouvelle pour la Commune. Or, depuis plusieurs années, l'Etat ne cesse de se désengager dans son soutien financier aux collectivités locales alors même que le transfert de compétences s'accélère ; ainsi sur Saint-Herblain, nous devons composer avec une baisse de dotations de l'Etat chiffrée à 23M€ sur l'ensemble du mandat 2014-2020. De plus, la contractualisation imposée depuis 2017 par l'Etat limite l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la Ville à 1,3 % annuels. Donc, sans compensation pérenne ni redéfinition du périmètre d'intervention municipale, face à cette nouvelle dépense, nous serions contraints de réduire nos autres dépenses, donc les services apportés à la population, pour les écoles publiques et bien au-delà ...

De plus, l'article 6 quater (nouveau) instaure un nouveau type d'établissement scolaire : l'établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux. Il associerait un collège et des écoles de son secteur, au sein d'une nouvelle structure administrative qui pourrait se situer sur le même site ou non. Les enseignant.e.s du premier degré seraient alors placés sous l'autorité hiérarchique d'un principal adjoint de collège. Faute de précision sur l'organisation concrète de ce dispositif, nous nous inquiétons sur la présence d'un interlocuteur doté d'autonomie relative de décision dans chaque école. Ainsi, c'est l'organisation quotidienne des écoles qui serait remis en cause, avec un risque d'éloignement des personnels en responsabilité, des élèves et des familles. Nous élu.e.s de Saint Herblain, sommes convaincu.e.s, que la proximité est nécessaire pour que l'école, ses enseignant.e.s, les personnels municipaux (ATSEM, animateurs périscolaires, personnels de restauration ou d'entretien ...) et les familles, entretiennent des relations favorables à la réussite de tous les enfants. On peut d'ailleurs se demander si l'enseignement privé sera contraint aux mêmes procédures ...

Enfin, des inquiétudes sont manifestes en matière de recrutement des personnels d'Etat ayant vocation à intervenir dans les écoles. Non seulement le Ministre revient à un recrutement après le Master 2, qui modifie la composition sociale des recruté.e.s en écartant des concours les étudiant.e.s issu.e.s des familles les moins aisées ou aux parcours plus atypiques. Mais paradoxalement, le Ministre envisage de réduire ses exigences pour des personnels non titulaires. En effet, les attributions des étudiant.e.s, qui pourraient intervenir dans les écoles dès la Licence 2, manquent de précision, mais il prévoit aussi que des étudiant.e.s de L3 puissent être chargé.e.s de missions d'enseignement, sans avoir reçu de formation professionnelle digne de ce nom. L'enseignement, c'est un métier, cela s'apprend !

Nous élu.e.s de Saint Herblain, demandons au Ministre de l'Education nationale de **retirer le projet de loi « Pour une école de la confiance », et de reprendre les consultations** avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, sans oublier les élus locaux, pour d'abord évaluer les expérimentations lancées précédemment. Bâtir ensemble l'Ecole de la réelle confiance ne peut résulter d'une construction aussi peu partagée avec les parties prenantes de l'école de la République.

Cabinet du Maire

Dossier suivi par Charles NICOL – Tél. 02.40.84.45.00
Charles.nicol@mairie-reze.fr
Nos réf. 2019/06/CN

La Ligue de l'Enseignement
Fédération de Loire-Atlantique
9 rue des Olivettes
BP 74107
44041 Nantes Cedex 1

Objet : Projet de loi Blanquer

Madame, Monsieur

Par courrier vous avez attiré mon attention sur le projet de loi « pour une école de la confiance » et je vous en remercie. Ce projet, modifié par amendement, prévoit dans son article 6 quater la création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux. Il contient de nombreuses dispositions inacceptables, car il vise à remettre en cause le cadre de l'école républicaine, ainsi que le statut des personnels.

Je partage votre inquiétude dans la mesure où ce projet n'a jamais reçu d'avis favorable de la part des organisations syndicales. Derrière ce projet qui porte mal son nom, se cache le rattachement des écoles primaires au collège du territoire dans lequel elles se trouvent. Ces établissements publics sont créés par arrêtés du préfet sur proposition conjointe du département et des communes.

Même si la création de ces établissements n'est pas obligatoire, le rattachement des écoles au collège a potentiellement deux conséquences néfastes. Tout d'abord il supprime de fait la fonction de directeur d'école puisque l'établissement public créé est géré par le principal du collège. La relation de proximité entre les parents et le directeur de l'école disparaît. Par ailleurs, les établissements perdraient de fait la maîtrise de leur budget et la capacité de mener des projets pédagogiques.

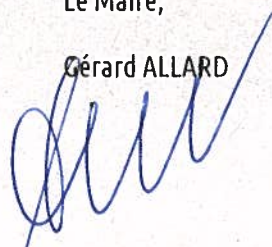
Par ailleurs il distend le lien entre la commune et l'école. En effet, l'établissement est administré par un Conseil d'administration commun au Conseil départemental et aux communes. Est ainsi créée une distance entre la commune et l'école. Cet éloignement est d'autant plus dommageable que ce sont les communes qui continueront à gérer les locaux des écoles. Enfin le recrutement de contractuels peu formés et sous-payés est à très court terme inquiétant pour la qualité de l'enseignement public.

Aussi, j'apporte mon soutien pour le retrait de ce texte.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et républicains.

Le Maire,

Gérard ALLARD



I Madame le Maire

Monsieur Michel BLANQUER
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Nantes, le

15 MARS 2019

Monsieur le Ministre,

Plusieurs organisations syndicales et de parents d'élèves ont attiré mon attention sur le projet de loi « pour une école de la confiance » et plus particulièrement sur son article 6 quater, issu d'un amendement déposé à l'Assemblée Nationale, qui prévoit la création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Ces organisations syndicales et de parents d'élèves m'ont exprimé leurs inquiétudes et interrogations ainsi que leur demande de retrait de cet article 6 quater.

En tant que maire, je partage un certain nombre de ces interrogations. Outre les questions relatives aux services périscolaires, sous responsabilité des municipalités, je suis particulièrement attentive au rôle primordial joué par les directrices et directeurs d'école dans la relation aux familles. Cette proximité avec les parents d'élèves, avec le quartier et ses acteurs, est essentielle. Quand on connaît cette place particulière qu'occupent les directrices et directeurs, on peut légitimement s'interroger sur un nouveau type d'établissement faisant disparaître cette fonction.

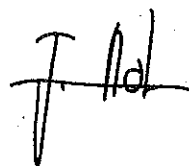
Il est par ailleurs étonnant qu'aucune concertation préalable n'ait eu lieu sur un sujet aussi important. De même, il est surprenant de constater que le projet ne prévoit ni la consultation des instances départementales, ni la consultation des conseils d'écoles et du conseil d'administration concernés par la création d'un établissement des savoirs fondamentaux.

La question du statut de l'école et du directeur fait débat depuis de nombreuses années. Si je pense que l'on ne peut se satisfaire d'un statu quo, j'estime en revanche que ce sujet mérite plus qu'un amendement apportant une réponse unique à un problème complexe, une mesure qui ne répond ni à la diversité des territoires, ni aux attentes de la communauté éducative.

Plus largement, j'estime qu'une loi sur l'école mérite mieux qu'une procédure accélérée à l'Assemblée Nationale.

En conséquence, je vous fais part de mon souhait de voir retirer l'article 6 quater du projet de loi et espère que vous prendrez tout le temps nécessaire à la concertation, avec l'ensemble des acteurs agissant dans le champ de l'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Johanna ROLLAND



**YANNICK
VAUGRENARD**

Sénateur
de Loire-Atlantique

Membre de la
Commission des
Affaires
Etrangères, de la
Défense et des
Forces armées

Vice-Président de
la Délégation à la
Prospective

Réf. : YV/SH – 062/19

Paris, le 19 mars 2019

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courriel concernant le projet de loi pour une école de la confiance, et je vous en remercie.

C'est avec une grande attention que j'ai pris connaissance de vos inquiétudes sur les réformes voulues dans ce texte. Tout comme vous, certaines mesures me semblent particulièrement inappropriées, voire dangereuses pour l'avenir de notre système éducatif.

Le projet de loi pour une école de la confiance vient d'être adopté par l'Assemblée Nationale. Son examen est prévu au Sénat, sous réserve de modification, à partir du 13 mai prochain.

J'ai d'ores et déjà sollicité mes collègues membres de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, qui seront chargés de l'examen approfondi de ce texte. Je leur ai transmis votre courriel afin que cela éclaire leur travail et que nous puissions préparer des amendements lors de l'examen de ce texte par le Sénat.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce moment là pour vous faire part de notre travail.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Yannick VAUGRENARD

Projet de motion – Réforme de l'éducation nationale – Conseil municipal du 28 mars

Un mouvement social mobilise actuellement le personnel de l'éducation nationale au niveau national comme sur le territoire de Bouguenais. L'opposition au projet de réforme de l'école publique présentée par le gouvernement est localement largement partagée par les enseignants qui ont fait part aux parents d'élèves des leurs inquiétudes, les invitant à échanger à l'occasion d'une rencontre le 18 mars.

Le projet de nouvelle organisation des écoles publiques portées par le Ministre de l'Education et soutenu par l'actuelle majorité parlementaire pose question quant à ses conséquences pour la qualité du service public d'éducation, garantie essentielle de l'égalité entre tous les citoyens et outil d'émancipation pour chacun.

Ce projet impacterait les collectivités : en rendant l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, il entraîne une obligation de financement de la scolarité des élèves de maternelle des écoles privées selon l'application de la loi la loi Debré de 1959. Cette obligation ne concerne actuellement que les élèves des classes élémentaires privées sous contrat, à hauteur des dépenses réelles par enfant des écoles publiques. L'impact de la réforme pour la ville de Bouguenais, estimé sur les effectifs actuels et les dépenses de 2017, serait de plus de 210 000 euros. Il s'agit d'un coût important, particulièrement dans un contexte financier extrêmement tendu où l'état réduit le financement des collectivités. Cela diminuera les moyens octroyés par les collectivités aux écoles publiques. A ce jour aucun élément n'a été transmis à celles-ci sur une éventuelle compensation de la part de l'Etat.

Les députés ont par ailleurs adopté un amendement au projet de loi Blanquer qui prévoit le regroupement des écoles publiques autour d'un collège dans le bassin géographique local. Les enseignants de ces écoles pourraient être placés sous l'autorité de la direction du collège de rattachement, avec la désignation d'un adjoint en charge des écoles. Ce changement aurait de graves conséquences pour le service public d'éducation et les personnels concernées.

Jusqu'à présent, les personnels chargés des directions demeuraient des collègues dans l'établissement, participant à égalité à l'élaboration des décisions collectives. Ce ne serait plus le cas avec la mise en place de cette hiérarchie intermédiaire qui constituera un échelon de plus, éloigné des lieux de travail des personnels, des élèves et de leurs familles.

Enfin, la modification de la carte scolaire rendrait obligatoire l'inscription des enfants dans l'école la plus proche lorsque celle de secteur est saturée. On peut craindre que certaines communes, notamment rurales, qui jusqu'à présent ouvraient systématiquement de nouvelles classes pour accompagner l'accroissement du nombre d'élèves, puissent désormais surseoir à cette obligation. Les parents devraient alors inscrire leurs enfants dans les communes voisines disposant de places, ce qui impactera le bien-être des élèves (transports, éloignement de son environnement), l'organisation et le budget des familles.

Certains éléments contenus dans ce projet de loi sont intéressants et l'idée de réformer l'enseignement pour accompagner les mutations de société n'est pas incongrue. Mais cela ne peut se faire sans une concertation importante de la communauté éducative et des collectivités locales, notamment des communes qui ont notamment pour compétence la gestion des écoles publiques.

La municipalité de Bouguenais a fait de la politique éducative une priorité depuis plusieurs mandats. Attentive à la qualité du service public d'éducation, notre commune saura se montrer vigilante face aux conséquences des réformes en cours et demeurer à l'écoute de l'expression des enseignants et des parents dont elle partage l'ambition pour une école accessible proposant une éducation de qualité pour tous.



Monsieur Claude BOUCARD
Président de l'Amicale Laïque de Saint-
Sébastien-sur-Loire
32, rue Jean Macé
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

Paris, le 26 mars 2019

JOËL GUERRIAU

SENATEUR
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

SECRETAIRE DU SENAT

*VICE- PRESIDENT DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DES
FORCES ARMEES*

Objet : Projet de loi pour une école de la confiance

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le projet de loi pour une école de la confiance, dite Loi Blanquer, qui arrive en première lecture ces prochaines semaines au Sénat. Ce texte soulève effectivement de nombreuses questions et inquiétudes qui semblent partagées tout autant par le corps enseignant que par les parents d'élèves et que je partage moi-même.

Lors de son examen, je serai ainsi particulièrement attentif aux dispositions relatives au financement des écoles maternelles, au recrutement de contractuels, aux conseils d'écoles, à la liberté d'expression des enseignants et à la création par amendement de l'Assemblée nationale des établissements publics du savoir fondamentaux dont je proposerai que cet amendement soit effectivement retiré à ce stade, n'ayant fait l'objet d'aucune concertation sur le terrain.

Soyez assurés de ma détermination et, dans cette attente, veuillez recevoir, monsieur le Président, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Joël GUERRIAU

Mesdames et messieurs les professeurs,

La confiance est un état d'esprit indispensable si nous voulons transmettre à nos enfants l'essentiel, la confiance en leur réussite et en leur avenir. Or, nous devons avoir à l'esprit que notre École ne réduit pas encore suffisamment les inégalités sociales. 20 % des élèves à l'école primaire ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux, 22 % des jeunes de 20 à 24 ans sont ni en emploi, ni en enseignement, ni en formation.

Changer cette situation dépend de notre capacité à nous unir autour d'objectifs clairs et ambitieux : tous les élèves doivent maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). Pour cela, nous investissons massivement dans l'école primaire avec plus de 2 300 postes supplémentaires dans un contexte de baisse démographique. Nous dédoublons les CP et les CE1 en Rep et Rep+, ce qui va permettre d'offrir à 300 000 élèves un suivi renforcé. J'ai aussi pris l'engagement d'une amélioration du taux d'encadrement à l'école primaire dans chaque département de France et à chaque rentrée de 2017 à 2022.

Comme vous le savez, le projet de loi pour une École de la confiance est actuellement en discussion au Parlement. Il a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 février 2019 et sera examiné par le Sénat à partir de la mi-mai. Comme je l'ai indiqué, il s'agit de donner plusieurs leviers nouveaux à notre action collective au service de l'élévation du niveau général et de la justice sociale.

Ainsi, grâce à ce projet de loi, nous approfondissons notre action en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans afin de renforcer l'école maternelle. C'est en effet entre 3 et 6 ans qu'il est possible de lutter efficacement contre la première des inégalités et la plus prédictive de l'échec scolaire, l'inégale maîtrise du langage. La loi consacre l'obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Nous aurons donc désormais, de 3 à 18 ans, le cadre pour offrir à nos élèves des parcours scolaires à la fois émancipateurs et adaptés à la diversité de leurs talents.

Une réponse pédagogique plus personnalisée est une des clés de la réussite de tous. Nous avons mis à votre disposition des outils d'évaluation nourris du meilleur de nos connaissances pédagogiques et vous offrant des points de repères nationaux. Je veux vous remercier pour votre engagement dans leur mise en œuvre. Nous continuerons à les améliorer grâce à vos contributions comme nous avons déjà commencé à le faire.

L'un des défis de cette meilleure personnalisation passe par le renforcement de l'École inclusive inscrite dans le projet de loi. L'émergence d'un service public du handicap à l'École va nous permettre de réaliser l'objectif d'une École pleinement inclusive en septembre 2019 avec des accompagnants mieux formés et mieux considérés.

Vous êtes les premiers acteurs des politiques scolaires qui se situent à l'avant-garde du progrès social. À ce titre, tous les Français vous doivent gratitude et respect. L'article 1er du projet de loi, qui ne crée aucune obligation nouvelle pour les professeurs, je tiens à le préciser, rappelle ce principe sur lequel je ne transigerai pas : le respect par les parents et les élèves de l'institution scolaire et de ses personnels.

Cette confiance dans les professeurs se traduira concrètement par le renforcement de votre formation initiale et continue et par votre droit à l'expérimentation pédagogique. Vous en usez déjà pour développer des projets innovants, par exemple ceux dont le but est de garantir aux élèves un continuum pédagogique du CP à la 3e. Nous avons souhaité donner un cadre juridique plus solide à ces expérimentations en offrant la possibilité de créer un établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux.

La création de cet établissement repose sur l'accord de tous les acteurs locaux, c'est-à-dire de la communauté éducative et des élus. Il représente une liberté nouvelle et non une obligation. En aucun cas, il n'a vocation à faire disparaître des écoles et encore moins leurs directeurs, contrairement à ce qui peut être écrit ici ou là. C'est tout l'inverse. Avec ces nouvelles dispositions, les directeurs seront davantage encore les acteurs locaux de l'école.

La politique menée depuis deux ans, approfondie par ce projet de loi, va nous permettre de mieux accompagner les élèves entre 3 et 18 ans. Durant cette première étape de la vie, il est en effet important de transmettre des connaissances et des valeurs, de susciter de l'envie et de l'engagement, et de donner à tous nos élèves cette confiance en eux-mêmes qui leur permettra d'être pleinement acteurs de leur vie.

Je sais que je peux compter sur votre engagement et sur cette conviction commune que notre École, à la fois exigeante et bienveillante, est le levier principal du progrès individuel et collectif dans notre pays.

Avec toute ma confiance,

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse